

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*

le 5 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	18
votants	18

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/08/2026

Présents (18)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIER Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie, DUROUX Julien, BURATTI Francesca, Marie DEMAISON, TALLET Mathieu, TEXIER Nadège, JUDE Valérie, POMARES Julien

Absents ayant donné procuration

Absente (1): *Caroline LAVIGNE*

Secrétaire de séance : *PEYRAT Thierry*

La séance du conseil municipal est ouverte à 09h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

I : Désignation des représentants de la commune de Chaptelat au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Limoges Métropole.

Le Conseil municipal de la commune de Chaptelat,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'arrêté portant création de Limoges Métropole Communauté urbaine et ses statuts ;
- **Vu** les délibérations du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date des **24 avril 2026 et 29 juin 2026** relatives à la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- **Considérant** que, suite au renouvellement des instances, le Conseil communautaire de Limoges Métropole a approuvé la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que la CLECT est composée de **36 membres** et que la répartition prévoit notamment : 14 pour Limoges, 2 membres pour Panazol, Couzeix et Rilhac-Rancon et 1 membre pour chacune des 16 autres communes de Limoges Métropole ;

Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil municipal de la commune de Chaptelat de désigner 1 représentant au sein de cette commission ;

de - 2026 0509 - 51

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De désigner les personnes suivantes pour représenter la commune de Chaptelat au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Limoges Métropole :

- **Mme LENFANT Julie, Maire de Chaptelat**

Article 2 :

De transmettre la présente délibération à Limoges Métropole afin de permettre l'installation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Présents : 18

Procurations : 0

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/09/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/09/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/09/2026

Madame la Maire

